



unies & engagées

pour le service public et ses agent·e·s  
pour la transformation sociale et environnementale

## Compte-rendu audience du 14 septembre 2023

**Elan Commun** Eva ALCANIZ, Christian GEBELIN, Benjamin BRO, Edith FRANCO, Florence MAZENQ, Corine LORRAI, MAnnick SILVASI, Angélique PASTOR, MDanièle DAIRE, Stéphanie MOLINIER, MClair PRIGNOT

**SRFD** : Anne DETAILLE, Laurent CHABERT, Céline MONIER

1. Evolution de DGH surprenante au regard des évolutions d'effectifs : exemples du LEGTA de l'Hérault qui perd l'équivalent de 2 postes et demi ; Lavacant annoncé 565 heures alors que les personnels font état de 980 heures réclamées...

Réponse SRFD : la corrélation entre la DGH et les effectifs n'est pas systématique, c'est l'incidence sur le franchissement des seuils de dédoublement qui modifie la DGH. C'est le cas pour Montpellier, les BTSA (hors ANABIOTEC) sont passés sous le seuil des 19 ce qui entraîne une baisse importante de la DGH (avec en plus l'impact du quart d'heure BTS). Pour Auch, sur les 3 classes de 2de GT, le passage de 32 à 27 élèves entraîne 300 heures d'écart. Le calcul de Sible est automatique...

Concernant le problème d'Affelnet évoqué par L'Elan commun, il n'y aurait pas eu de déperdition à la connaissance du SRFD entre la pré-affectation et l'affectation. Le maintien exceptionnel d'une classe supplémentaire de 2de implique des réajustements en fonction des effectifs. Quant à l'engagement que le SRFD assume avoir pris sur le défusionnage des classes de BTSA à partir de 12 étudiants, il précise l'avoir assorti d'une dotation suffisante du national, ce qui n'est pas le cas à cette rentrée. Il justifie en mettant en avant le « gros effort » de 1 215 heures pour la classe de 2de. Toute la DGH a été utilisée, il n'y a pas de réserve, la situation de cette rentrée est beaucoup plus contraignante que celle de l'an dernier.

L'Elan Commun fait le lien avec des fiches de service qui calculent les volumes horaires de stage co sur 36 semaines et pas sur la durée effective des élèves sur l'établissement. Le SRFD est catégorique : seules les classes de 1<sup>re</sup> bac pro touchées par la rénovation ont des stages co et de la pluri calculés sur 36 semaines, aucune autre classe n'est concernée, les calculs de Sible respectent les grilles horaires et les établissements doivent suivre le document cadre de la DGER pour l'établissement des fiches de service.

A la question du pourquoi ces classes sont-elles sur un autre fonctionnement, il nous est répondu que cette consigne est très récente, que ce serait prévu dans la grille horaire mais qu'ils reviendront vers nous pour y répondre. Il est aussi fait état de calcul avec des seuils aberrants en STE ; 27 élèves pour des séances cochées en TP. Le SRFD répond que le seuil est normalement de 19 et que si il est à 27 sur Sible, c'est que le référentiel le prévoit ainsi !!

2. Fiches de service : BTS de l'EN qui ne prévoit pas les moyens alloués aux coordo...

Ces moyens ne sont pas gérés par Sible. Le SRFD pense que ces décharges sont saisies par ailleurs (il avait donné l'autorisation aux D2 d'une « décharge XY » avec une consigne pour les affecter via des HSE sans l'intitulé puisqu'il n'est pas prévu) mais après vérification, ce n'est pas le cas : il se rapprochera des établissements pour résoudre ce problème.

### 3. Pacte : dérives... + communication des engagements fin septembre

L'Elan Commun présente une première dérive à Pézenas avec une brique proposée à un ACEN pour remplacer un mi-temps thérapeutique de 3 mois. Le SRFD évoque d'abord la difficulté des directeurs pour trouver des remplacements, un ACEN à mi-temps compétent ne pouvant bénéficier de deux contrats avec le même employeur. Il rappelle que les briques ne permettent pas de remplacer des absences supérieures à 15 jours et planifiées. L'Elan Commun évoque d'autres dérives...

Le SRFD précise que des échanges avec la DGER pour sa mise en place sont prévus : construction d'indicateurs en fonction des missions, suivi quantitatif mais aussi qualitatif. Il considère que la concertation normalement prévue n'a pas pu vraiment se faire, il annonce un cadre évolutif avec des questions qui se posent tous les jours, des visios régulières avec Paris et ce jusque fin septembre, il pense qu'un recul d'un an est nécessaire pour un véritable retour. Il précise que le cadre a été rappelé lors du CODER du 7 septembre, s'engage à nous transmettre un tableau finalisé et à présenter la situation au CSA de novembre.

Sur la dotation des HSE, il n'y a pas de diminution prévue même si certaines missions du pacte sont proches de celles jusque-là abondées par des HSE. Le SRFD rappelle que l'enveloppe octroyée à la région est très inférieure aux demandes des établissements. Le volume de ces HSE reste donc constant y compris pour les remplacements.

### 4. Dotation AED : nouveau calcul prévu sur année scolaire, or à nouveau année civile

Le SRFD n'a aucun retour du national sur le projet de nouvelle base de calcul alignée sur l'EN. Il est en attente d'une enveloppe en crédits et en ETP. La consigne donnée aux établissements pour cette rentrée a donc été de fonctionner sur la base de l'année dernière. Le SRFD juge cette situation très inconfortable.

### 5. AESH : consignes données par le SRFD ? évolution des quotités, nombre d'élèves accompagnés (8h ou 10h ou 12h si aide mutualisée ?) nombre de cédés programmés ?

Conformément aux consignes données par le SRH, un recensement des agents susceptibles d'être cédés a été fait : un dispositif dérogatoire est établi jusqu'en décembre avec les EPL, les contrats remontés par les établissements seront repris par le ministère à partir de janvier 2024. Les établissements prennent en charge les rémunérations jusqu'au mois de décembre mais le ministère les rembourse jusqu'en décembre. Ce n'est qu'à compter du 1er janvier 2024 que la gestion administrative et la paie seront assurées par le service des ressources humaines du ministère. Il doit y avoir une demande formelle de l'établissement à l'AESH qui doit accepter la cédésation. Entre 50 à 56 AESH devraient être cédésés dans la région cette année : « cela semble bien engagé dans les établissements », mais seulement 15 ont déjà fait les démarches !

A la question précise de consignes données par le SRFD : c'est bien à l'équipe pédagogique de définir le temps d'accompagnement s'il n'est pas notifié par la MDPH, aucune injonction à limiter à 8h pour les élèves mutualisés, il est possible d'aller jusqu'à 12h (voire plus mais situation rare). S'il le faut, il y a ajustement des dotations.

Concernant la quotité de travail, hors situation d'accompagnement comprenant des temps tels que les repas, la grille horaire du jeune ne permet pas un temps de travail de 39h hebdo. Le SRFD justifie donc le non recours à des contrats de 100 % y compris en s'appuyant sur un contrôle de la Cour des comptes.

## 6. Expérimentations

- Article 1 : quels établissements ? quel suivi ? quel bilan ?
- FAAN : idem
- Communication et suivi ? y compris de dispositifs futurs

Sur la question de l'information aux RP des dispositifs de grande ampleur mis en œuvre dans les établissements, celui de l'article 1 aurait été présenté au démarrage mais l'intitulé a évolué... C'est dans le cadre des CIS (Contrat Impact Social). Les services-du BAEVS (Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire) ciblent les bénéficiaires. Il était prévu sur 5 ans avec un « suivi de cohortes » et arrive à son terme (2018-2023). Des points d'étape ont été faits avec la DGER.

Le projet FAAN est une réponse en consortium à l'initiative de plusieurs acteurs (professionnels, EA, supérieur, chambre d'agriculture, ...). Dans le cadre des « compétences et métiers d'avenir France 2030 », la caisse des dépôts et consignations a retenu le projet : obtention de 7 millions d'euros sur 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les thématiques sont l'agrovoltaïsme et le numérique avec de l'ingénierie de formation de niveaux 3 à 7. Ondes est l'établissement porteur, Montpellier, Castelnaudary, Pamiers et Saint-Gaudens sont associés. Ce dispositif entrera en vigueur en janvier 2024.

1. Postes médico-sociaux : 15 postes créés au national, affecté DRAAF / quelles missions ? capacité pour 14 000 élèves ?

La première publication d'été a été infructueuse, attente d'une note de service précisant les missions et la fourchette de rémunération avant une nouvelle publication. Le poste est créé. Il couvrira plus de 15 000 élèves, dont les établissements privés.

2. Protocole ACB : situation du CFA CFPPA Ariège Comminges avec passage en force sans respecter la règle de protocole pas moins-disant. Expertiser au national : pourquoi pas un rappel à la règle au régional ?

Le SRFD réitère que le CA avait voté à l'unanimité et que les personnels sont demandeurs, qu'il y a nécessité d'avancer. Il se demande jusqu'à quand ce moratoire va durer...

Prime exceptionnelle : les ACB sont aussi concernés mais le SRFD attend la réponse de Paris car la rédaction du décret n'est pas très claire. Il semble qu'une expertise juridique est en cours au niveau de l'inspection.